

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3466 Société : RETRAITÉ

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAGOUR, MHAMID (138097)

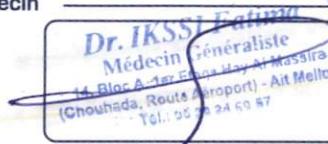
Date de naissance : 1955

Adresse : BLOC B RUE 2 N° 39

Tél. : 0665637356 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01 OCT 2022

Nom et prénom du malade : Fahima Zahrina LAGOURAI Age: 60 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : IG, Calapathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

.....

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/06/2022	C	1	150,00	Dr. IKSSI Medecin Généraliste 14, Bloc A, 1er Etage, Bay Al Massira (Chouhada, Route Aeropost) - Ait Melloul Tél: +212 66 11 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHOUHADA I.N.P.E: 042019323	01/10/22	159,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			CCEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552	
	00000000	00000000		
D	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Fatima IKSSI

**MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE**

14, BLOC «A» 1er Etage Hay Al Massira
(Chouhada, Route Aeroport)
Aït Melloul
Tél : 05 28 24 69 57

الدكتورة فاطمة إكسي

**الطب العام
الفحص بالصدى**

14 بلوك «أ» الطابق الأول حي المسيرة
(الشهداء، طريق المطار)
أيت ملول
الهاتف : 05 28 24 69 57

Aït Melloul, le : 01 OCT 2022 : أيت ملول، في :

Mme Fatima Zabro LAABSOUDI

Cs à 180,00 Dhs (Cent quatre-vingts)

Dr. IKSSI Fatima
Médecin Généraliste
14, Bloc A, 1er Etage Hay Al Massira
(Chouhada, Route Aeroport), Aït Melloul
Tel. : 05 28 24 69 57

Dr. Fatima IKSSI
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE

14, BLOC «A» 1er Etage Hay Al Massira
 (Chouhada, Route Aeroport)
 Aït Melloul
 Tél : 05 28 24 69 57

الدكتورة فاطمة إكسي

الطب العام
 الفحص بالصدى

14 بلوك «أ» الطابق الأول حي المسيرة
 (الشهداء، طريق المطار)
 أيت ملول
 الهاتف : 05 28 24 69 57

Aït Melloul, le : 01 OCT 2022 : أيت ملول، في :

Mme Fatima Zahra LABBOUHI

39,6°
 1 - MYK 1-1.
 1 app x 31

S.V.

22,40x2
44,80 2 - NGNYC 1-10
 1 gel 1 sec

S.V.

PHARMACIE CHOUHADA
 B.P. 133 AIT MELLoul
 Tel: 0528 24 20 40

30,80
 3 - Trineadat
 1 cos x 31

S.V.

44,60
 u - Dyskauton 10
 1 cos x 31 → 35

PHARMACIE CHOUHADA
 B.P. 133 AIT MELLoul
 Tel: 0528 24 20 40

Dr. IKSSI Fatima
 Médecin Généraliste
 14, Bloc A, 1er Etage Hay Al Massira
 (Chouhada, Route Aeroport) - Aït Melloul
 Tél.: 05 28 24 69 57

MYK 1 ميک 1

39,60



LOT : 1166
PER : 06-27
P.P.V : 30 DH 80